



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**

**Government of Canada Building
101 - 22nd Street East, Suite 110
Saskatoon
Saskatchewan
S7K 0E1
Bid Fax: (306) 975-5397**

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet X- Ray Float Table	
Solicitation No. - N° de l'invitation 21520-197844/A	Date 2019-01-15
Client Reference No. - N° de référence du client 21520-197844	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$CAL-123-6865	
File No. - N° de dossier CAL-8-41058 (123)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-02-25	Time Zone Fuseau horaire Central Standard Time CST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Yu, Jenny	Buyer Id - Id de l'acheteur cal123
Telephone No. - N° de téléphone (403) 909-0630 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Saskatchewan Penitentiary Material Management, Stores Warehouse Facility (C-33) Highway #302 West, West end of 15th Street West Prince Albert, SK	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada/Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Harry Hays Building (HHB)
Room 759, 220-4th Avenue SE
Calgary
Alberta
T2G 4X3

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21520-197844/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21520-197844/A

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
21520-197844

Id de l'acheteur - Buyer ID
ca1123
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	2
1.2 BESOIN	2
1.3	2
COMPTE RENDU	2
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX.....	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	2
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	3
2.4 LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	3
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	4
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	4
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	5
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	5
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION.....	5
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	6
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	6
6.2 BESOIN	6
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	7
6.4 DURÉE DU CONTRAT	7
6.5 RESPONSABLES.....	7
6.6	8
PAIEMENT	8
6.7	9
INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	9
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
6.9 LOIS APPLICABLES	9
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	9
6.11.....	9
CLAUSES DU <i>GUIDE DES CUA</i>	9

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21520-197844/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21520-197844/A

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
21520-197844

Id de l'acheteur - Buyer ID
ca1123
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article A des clauses du contrat éventuel.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2018-05-22) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 180 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 15 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Soumission technique (1 copies papier)
- Section II : Soumission financière (1 copies papier)
- Section III : Attestations (1 copies papier)
- Section IV : Renseignements supplémentaires (1 copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

N° de l'invitation - Solicitation No.
21520-197844/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21520-197844/A

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
21520-197844

Id de l'acheteur - Buyer ID
ca1123
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe C Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe C Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21520-197844/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21520-197844/A

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
21520-197844

Id de l'acheteur - Buyer ID
ca1123
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

4.1.1 Évaluation technique

Le fait de ne pas respecter l'un des critères obligatoires suivants à la clôture de l'invitation rendra votre soumission non conforme et celle-ci ne sera donc pas prise en considération.

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Capacité de fournir les biens et les services décrits à l'Annexe A, Besoin.

Pour être jugée recevable, une soumission doit être conforme à toutes les spécifications de l'Annexe A, Matrice de conformité et aux exigences obligatoires décrites dans les présentes.

Les éléments suivants doivent être présentés avec la soumission et/ou dans un délai de deux (2) jours sur demande :

1. L'indice de conformité décrit en détail à l'Annexe A;
2. Les publications descriptives et/ou techniques sur les produits offerts.

Le non-respect des exigences obligatoires rendra la soumission irrecevable et celle-ci ne sera donc pas prise en considération.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26) Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21520-197844/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21520-197844/A

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
21520-197844

Id de l'acheteur - Buyer ID
ca1123
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe A, Besoin.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21520-197844/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21520-197844/A

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
21520-197844

Id de l'acheteur - Buyer ID
ca1123
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les produits livrables doivent être reçus au plus tard le 21 mars 2019.

6.4.2 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe B du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Jenny Yu
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements

Téléphone: 403-909-0630
Courriel: jenny.yu@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

<à déterminer>

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant,

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21520-197844/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21520-197844/A

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
21520-197844

Id de l'acheteur - Buyer ID
ca1123
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement prix unitaire ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme précisé dans l'annexe B. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA C6000C* (2017-08-17), Limite de prix

6.6.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA H1000C* (2008-05-12), Paiement unique

6.6.4 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants:

<à déterminer>

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

a. a.L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

b. b.Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de Paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

6.11 Clauses du *Guide des CCUA*

B1501C (2006-06-16) Appareillage électrique

B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21520-197844/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21520-197844/A

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
21520-197844

Id de l'acheteur - Buyer ID
ca1123
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A – BESOIN

Les services de santé du Service correctionnel du Canada, pénitencier de la Saskatchewan, doivent fournir, livrer et installer une (1) table de radiographie flottante avec une (1) paroi mobile, un (1) interrupteur à main à distance et deux (2) ensembles d'interface câblée. L'exigence comprend également une formation sur place et le retrait de la table de radiographie flottante actuelle.

TABLEAU DE CONFORMITÉ – SPÉCIFICATIONS FONCTIONNELLES MINIMALES OBLIGATOIRES :

Point n°	Spécification fonctionnelle	Spécification fonctionnelle offerte :	Renvoi :
		Les soumissionnaires doivent indiquer de quelle façon ils respectent les spécifications fonctionnelles en inscrivant ces renseignements dans cette colonne.	Dans cette colonne, les soumissionnaires doivent indiquer par renvoi où se trouve cette spécification fonctionnelle dans leurs documents justificatifs.
Élévation horizontale, table de radiographie flottante à quatre positions			
1	Surface de la table non poreuse.		
2	Table flottante d'une longueur minimale de 220 cm (longueur maximale de 225 cm) x 75 cm de large et déplacement minimal longitudinal de 109 cm et latéral de 25 cm.		
3	Protection contre les chocs.		
4	Déplacement vertical minimal de 35 cm ou plus.		
5	Paroi mobile devant interagir avec l'unité mobile existante (modèle d'imagerie Pilot 428416).		
6	Tiroir à cassette manuel robuste.		
7	Système de freinage.		
8	Fonctionnement mains libres à pédales à la base de la table.		
9	Paroi de plage de focales d'au moins 103 lignes, une résolution de 10:1 et 14,16 cm à 17,32 cm (34 po à 44 po) ou supérieure.		
10	Table supportant un poids d'au moins 181,81 kg (400 lb).		
11	Doit être compatible avec le modèle existant d'imagerie par rayons X mobile Pilot 428416.		
12	Doit interagir avec le modèle existant d'imagerie		

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21520-197844/A
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
21520-197844/A

N° de la modif - Amd. No.
 N° de la modif - Amd. No.
 File No. - N° du dossier
21520-197844

Id de l'acheteur - Buyer ID
ca1123
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	par rayons X mobile Pilot 428416.		
13	Exigences d'alimentation de 220 volts/50 Hz.		
Télécommande radiographique sans fil			
14	Interface d'exposition aux rayons X à télécommande sans fil pour le modèle d'imagerie Pilot 428416.		
Ensembles d'interface câblée manuelle			
15	Ensemble d'interface entre l'élément mobile et la table.		
16	Ensemble d'interface entre l'élément mobile et la paroi mobile.		
Paroi mobile			
17	Doit être compatible avec l'équipement indiqué ci-dessus.		
Livraison			
18	Pénitencier de la Saskatchewan Gestion de l'équipement, Installation des entrepôts des magasins (C-33) Route 302 Ouest, extrémité ouest de la 15 ^e rue Ouest Prince Albert, Saskatchewan		
Retrait			
19	Retrait et élimination de l'équipement usagé. Table de radiographie Picker/Clinix Largeur (dessus) de 32 ¾ pouces Largeur (dessous) de 25 pouces Longueur de 91 pouces Hauteur de 33 pouces Unité mobile ou murale Picker (Modèles de support de cassette mural Picker 130A, 131 et 132) Largeur de 16 pouces Longueur de 48 pouces		
Installation			
20	Tout l'équipement doit être installé entre 8 h et 16 h, du lundi au vendredi. Le chargé de projet ou le responsable technique		

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21520-197844/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21520-197844/A

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
21520-197844

Id de l'acheteur - Buyer ID
ca1123
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

	<p>déterminera la date et l'heure avec l'entrepreneur.</p> <p>L'installation et le retrait auront lieu à l'adresse suivante :</p> <p>Pénitencier de la Saskatchewan Établissement à sécurité moyenne (B-12) Route 302 Ouest, extrémité ouest de la 15^e rue Ouest Prince Albert, Saskatchewan</p> <p>L'entrepreneur doit retirer et éliminer tout emballage provenant de l'installation d'un nouvel équipement. Après l'installation de l'équipement, l'entrepreneur doit prendre soin de remettre la zone de travail dans son état d'origine.</p>		
Formation			
21	Formation et exposés sur place concernant le fonctionnement du nouvel équipement et du système installés au personnel des services correctionnels nommé.		
22	Langue de la formation : anglais.		
23	Manuels : Au moins un (1) exemplaire en anglais.		
24	L'ensemble des manuels, des instructions et des renseignements sur la garantie doivent être remis au chargé de projet lors de l'installation.		

Exigence :	Fabricant, marque et modèle proposés :
Table de radiographie flottante	

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21520-197844/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21520-197844/A

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
21520-197844

Id de l'acheteur - Buyer ID
ca1123
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B – MODALITÉS DE PAIEMENT

Les prix indiqués relatifs à la fourniture, à la livraison et à l'installation d'une (1) table de radiographie flottante, d'une (1) paroi mobile, d'un (1) interrupteur à main à distance et de deux (2) ensembles d'interface câblée aux services de santé du Service correctionnel du Canada, au pénitencier de la Saskatchewan sont les prix définitifs globaux. L'exigence comprend également une formation sur place et le retrait de la table de radiographie flottante actuelle.

Destination franco bord.

La TPS n'est pas comprise et apparaîtra sur les factures sur une ligne séparée.

Éléme nt n°	Description	Prix unitaire en \$ CA	Qté	Prix calculé en \$ CA
1	Élévation horizontale, table de radiographie flottante à quatre positions	\$	1	\$
2	Télécommande radiographique sans fil	\$	1	\$
3	Ensemble d'interface câblée manuelle entre l'élément mobile et la table	\$	1	\$
4	Ensemble d'interface câblée manuelle entre l'élément mobile et la paroi mobile	\$	1	\$
5	Paroi mobile	\$	1	\$
6	Livraison	\$	1	\$
7	Retrait	\$	1	\$
8	Installation et formation	\$	1	\$
TOTAL :				\$

N° de l'invitation - Solicitation No.

21520-197844/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

21520-197844/A

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

21520-197844

Id de l'acheteur - Buyer ID

ca1123

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE C - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants:

- Carte d'achat VISA ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ; rante valeur (plus de 25 M\$)